

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Extrait de délibération n°10
présenté par

M. Michel HABIG
Président

DATE DE LA CONVOCATION	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS EN EXERCICE	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
18/09/2025	28	23	5	28

OBJET : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE DE COLMAR AGGLOMERATION 2026-2036

Colmar Agglomération sollicite l'avis du Centre Haut-Rhin en ce qui concerne son plan de mobilité 2026-2036, notre intercommunalité étant limitrophe. Cet avis est rendu conformément aux dispositions de l'article L 1214-15 code des transports.

Ce document, obligatoire pour une agglomération de la taille de Colmar, est un document de planification visant à définir les objectifs et les actions de mobilités en s'appuyant sur un diagnostic territorial.

L'ensemble des informations liées à ce plan de mobilité vous est présenté en annexe.

Aussi, compte-tenu de ces informations, il vous est proposé de réserver un avis favorable à ce plan de mobilités présenté par Colmar Agglomération.

Après délibération,

VU l'article L 1214-15 code des transports ;

VU le projet de plan mobilité de Colmar agglomération présenté en annexe ;

Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité,

- **donne** un avis favorable au plan mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération.
- **charge** M. le Président, ou son représentant, de notifier cette décision aux services de l'Etat compétents et de signer tous documents permettant la bonne exécution de la présente décision.

Ensisheim, le 29 septembre 2025

Pour extrait conforme

*Délibération rendue exécutoire par publication
ou notification à compter du 29 septembre 2025*



Le Président

Michel HABIG